PMS
CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAL LIBRE D'OTTIGNIES

Le PMS répond aux demandes individuelles à n'importe quel moment de la scolarité (difficultés d'adaptation scolaire ou caractérielles).
Une permanence est assurée à l'école (veuillez vous référer au document propre au PMS).
Adresse : 7, rue des Liégeois, 1348 Louvain-La-Neuve, Tel :010/414793.

Le Centre PMS, c'est :

QUOI ?

- Un service de consultation, de guidance et d'aide, public , subventionné (donc gratuit), indépendant de l'école mais travaillant en collaboration avec celle-ci
- Une équipe pluridisciplinaire, pour un abord global des situations
- Un lieu d'Ecoute : « … un lieu privilégié où les gens peuvent poser leurs questions, travailler leurs interrogations, construire leurs décisions, élaborer leurs projets.» (extrait du Livre Blanc des centres P.M.S. Libres)

POUR QUOI ?

- Pour toutes questions concernant l'évolution, le développement, l'adaptation, la formation de l'enfant et du jeune,
- Pour des demandes plus spécifiques concernant une situation de crise, des difficultés scolaires, les choix d'orientation, le projet d'avenir, l'information sur les études et professions,
- Parce qu'il est parfois nécessaire de s'arrêter, réfléchir avec une tierce personne, prendre conseil

POUR QUI ?

- l'enfant, le jeune, pendant toute sa scolarité
- Son entourage éducatif : parents, enseignants, éducateurs, …
- Toute personne pouvant contribuer au développement harmonieux de sa personne

COMMENT ?

- Par des entretiens, des animations, des tests, la participation aux conseils de classe, la – collaboration avec des intervenants extérieurs, …

NOTRE ÉQUIPE À PIE X :

- Christine Lafontaine (infirmière)
- Marc Heremans (psychologue)

Les parents (les personnes responsables) peuvent, à tout moment, refuser l'intervention de guidance individuelle. Dans ce cas, le ministère prévoit une procédure spécifique à respecter (circulaire du 24/07/95). Celle-ci consiste à écrire au Directeur du CPMS concerné pour demander les documents appropriés qui permettront de l'acter.

A.S.B.L. ECOLE SAINT PIE X.
POUVOIR ORGANISATEUR.

au 1er septembre 2013, le conseil d'administration est composé de
Présidente : Mme Joëlle Goset Laperche
Vice-président : M. Claude Noël
Trésorier : M. Van Hoomissen Marc.
Administrateurs : Mme Crepin Marie- Agnés, Mme Anne-Françoise Dascotte, Mme Chantal Massin,

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : M. E. Xhonneux.
* Monsieur le directeur reçoit tous les jours, de préférence au cours de l'après-midi. Si ce n'est pas urgent, il est cependant préférable, pour le travail, de prendre rendez-vous.:

Cycle 2,5/5 :
Mmes M-A. Adant, M.-D. Balfroid, A. Cornet, A. Jakab, B. Tillieux, A. Van Bogaert, F. Wittouck.
Puéricultrice : Mlle Van Grinderbeek.

Cycle 5/8 :
Mmes A. Debande, A.C. Demeyer, Ch. Druart, M-Ch Groyne, Ch. Laurent, A. Morlot, I. Verhelst.

Cycle 8/10 :
Mmes Ch. Gillot, D. Delatinne, D. Vidick, Y. Conan.

Cycle 10/12 :
Mmes B. Fortpied, D.Monseweyer, M. Storm, B. Vanneste, Mr L. Schevenels

Animatrice de religion :
Mme Th. Poncé.

Professeur de gymnastique :
Mmes Th. Laurent, Ch. Palffy, V. Audag.

Professeur de néerlandais et d'anglais
Mmes S. Vandevelde, M. Malfeyt, C. Halleux

CONTACTS

Chaque enseignant reçoit les parents de sa classe à un moment déterminé qui leur sera communiqué en début d'année **OU sur rendez-vous (à prendre par l'intermédiaire du journal de classe).** Ces contacts personnels se font en dehors des moments de surveillance.

Journal de classes primaires et cahier d'avis (classes maternelles) servent de lien entre les parents et les enseignants. Ils seront signés au minimum une fois par semaine par les parents.
Une farde d'avis est à consulter et à signer chaque jeudi.
Les premières rencontres "parents-enseignants" auront lieu dans le courant du mois de septembre.
Réunions des parents pour la remise des bulletins à Noël et en fin d'année.
LOGOPEDIE
Des traitements de logopédie sont dispensés dans les locaux proches de l'école, à la demande et à charge des parents concernés.

LOGOPEDES

- Mme G. Decuyper (010/41.18.55)
- Mme B. Moreau (071/87.74.21)
- Mme I. Lefebvre (010/411552) après 19H00.

PERSONNEL DE SURVEILLANCE

(matin – midi – après 15H30)
Educatrice : Cremer Sabine
Surveillance : Debeuf Laurence, Eperjessy Martine, Glibert Valérie,.Patriarche Isabelle, Paul Marie-Thèrèse, Roland Nadine, Gailly Christine.

CONCIERGERIE

Mme Catherine Anciaux - Haelvoet
tél : 010/41.54.18

SECRETARIAT

Mmes France-Anne Fontaine, Laurence Debeuf.

EPHEMERIDES

JOURS DE CONGE (tous les jours inclus).

1er trimestre

Fête de la communauté française	Vendredi 27 septembre 2013
Congé de Toussaint	du 28 octobre au 01 novembre 2013
Armistice	Lundi 11 novembre 2013
Vacances de Noël	du 23 décembre 2013 au 03 janvier 2014

2ème trimestre

Congé de carnaval	du 03 mars au 07 mars 2014
Vacances de Pâques	du 07 avril au 18 avril 2014
Lundi de Pâques	lundi 21 avril 2014

3ème trimestre

Fête du travail	jeudi 01 mai 2014
Ascension	jeudi 29 mai 2014
Pentecôte	lundi 09 juin 2014
Les vacances d'été débutent le	mardi 1er juillet 2014

Les dates des conférences pédagogiques vous seront communiquées dès que possible.

CLASSES DECOUVERTES.

Pour le 10 /12 : Les Alphas
Classes vertes du lundi 04/11 au vendredi 08/11/13

Pour le 5 /8 : Les Alphas
Classes de mer du mardi 22/04 au vendredi 25/04/14

LE COMITE DES FETES ET ACTIVITES FESTIVES.

Groupe de parents, d'enseignants et d'amis qui met sur pied, anime et coordonne les activités récréatives, soutien indispensable à l'école pour le remboursement des emprunts de construction, et pour différents travaux d'aménagement.
Une réunion, où tous les parents sont invités à apporter leurs idées, aura lieu à l'école dans le courant du premier trimestre.

Brocante	dimanche 15 septembre 2013
"La matinée verte" organisée par l'A.P.	dimanche 22 septembre 2013
Bourse aux vêtements d'hiver (Responsable Mme Sohet)	samedi 05 octobre 2013
Marche ADEPS « point vert »	dimanche 20 octobre 2013
Sapins de Noël	semaine du 10 décembre 2013
Concert de Noël	vendredi 13 décembre 2013
Théâtre par les « Comédiens du Petit-Ry »	Janvier 2014
Souper des familles	samedi 15 février 2014
Bourse aux vêtements de printemps (Responsable Mme Sohet)	samedi 15 mars 2014
Fleurs	vendredi 16 mai 2014
Fancy-fair .	9,10 et 11 mai 2014
Théâtre par les « Comédiens du Petit-Ry »	les 09,16, 17, mai 2014

Coordonnateurs : Bollaerts Didier (0474.991081) Coppée Olivier (010/40.29.56), Hendrick Olivier (010/41.32.96), Platteuw Pascal (02/653.68.79),
Van Der Schueren Jean-Luc (010/412929)

TRES IMPORTANT !

Les activités reprises dans la liste (non exhaustive) ci-dessus, sont organisées par des groupes ou comités, et non par l'école ou son P.O., dans le seul but de soutenir financièrement l'école. Ils peuvent avoir lieu dans, ou en-dehors du périmètre de l'école. Il s'agit bien évidemment d'événements pour lesquels votre présence ou celle de vos enfants, même si elle est très appréciée et, pour tout dire, indispensable à leur réussite, n'est en aucun cas obligatoire.

De ce fait, la responsabilité de l'école ou de son P.O. n'est en rien engagée lors de ceux-ci, mais les organisateurs font bien entendu en sorte de mettre tout en œuvre pour qu'ils se déroulent dans le respect des règles et Lois en usage.

En particulier, la participation d'enfants mineurs doit se concevoir exclusivement sous la surveillance de leurs parents ou des personnes qui en ont la garde légale ou temporaire.

Nous vous demandons de bien vouloir y veiller tout spécialement, et vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.

LA VIE A L' ECOLE

Horaire des cours : de 8 h 30 précises à 12 h 20 et de 13 h 35 à 15 h 30.

L'arrivée.

Une garderie est organisée à partir de 7 h.
Les cours commencent à 8 h 30.

Les enfants quitteront leurs parents à la grille. Les parents ne peuvent pas entrer dans la cour.
Seuls, les enfants du 2,5/5 (accueil, 1ère et 2ème maternelles) peuvent être accompagnés et repris dans leur classe.

Le départ à 12h20 et à 15h30.

Deux possibilités sont offertes aux parents :

1. **Ils viennent chercher leurs enfants sur les cours :**
   - soit cour des maternelles (enfants de maternelle plus frères et sœurs de primaire).
   - soit cour des primaires (enfants de primaire uniquement)
2. Ils autorisent leurs enfants (avec autorisation écrite remise à l'enseignant) à rentrer seuls à la maison sous leur responsabilité. (cartes de sorties)

Un enseignant sera présent au passage piétons près de l'église pour faire traverser les enfants.

Les enfants ayant oublié un objet classique ne se permettront pas de revenir à l'école et de s'y introduire sans permission. Les parents aideront leurs enfants à respecter cette consigne.

Ils autorisent leurs enfants (avec autorisation écrite remise à l'enseignant) à rentrer seuls à la maison sous leur responsabilité. (cartes de sorties)

Les absences.

Veuillez vous référer à la circulaire « Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 23/11/98 : Fréquentation scolaire » reproduite à la page suivante

Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 23/11/98 : Fréquentation scolaire

1. Principe

Aucune absence n'est acceptée si elle n'est pas dûment motivée et appuyée de pièces justificatives.

2. Absences justifiées

Le Gouvernement de la Communauté Française a arrêté le 23/11/98 la liste des absences considérées comme justifiées.
Sont considérées comme justifiées les absences motivées par :

1. l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
2. toute convocation ou attestation délivrée par une autorité publique ;
3. le décès d'un parent ou allié de l'élève, au premier degré : 4 jours maximum.
4. le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève : 2 jours maximum ;
5. le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 4ème degré, n'habitant pas sous le même toit que l'élève : 1 jour maximum.

Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents justificatifs des absences doivent être remis au chef d'établissement (ou à son délégué) au plus tard :

- le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours.
- le 4ème jour d'absence dans les autres cas.

3. Motifs laissés à l'appréciation du chef d'établissement

Les motifs justifiant l'absence, autres que ceux définis au point 2 sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement.
Toutefois, ces motifs doivent relever de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liées à des problèmes :
- familiaux - de santé mentale et physique - de transport.
L'appréciation du chef d'établissement doit être motivée et conservée au sein de l'établissement. Les délais de justification sont ceux cités au point 2.

4. Absences injustifiées

Toute autre absence que celles visées aux deux points précédents est considérée comme injustifiée. L'appréciation de la légitimité de la justification produite est de la compétence et de la responsabilité du chef d'établissement.

GARDERIE

Matin 07H à 08H30 Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 0 €

Soir		Le mercredi :	
de 15H30 à 16H30 :	0 €	de 12H20 à 13H20 :	0 €
de 16H30 à 17H15 :	1 €	de 13H20 à 14H00 :	1 €
de 16H30 à 18H00 :	2 €		

Toute période commencée est à payer entièrement.
Toutes les garderies sont à payer par mois et par enfant, à la fin du mois à l'aide de la feuille de compte.
Seuls les enfants inscrits à la garderie sont autorisés à se trouver dans la cour après 15H40 et après 12H30 le mercredi.
Les jours de conférence, une garderie sera assurée: 3 € par demi-journée.

CONSEIL DE PARTICIPATION.

Elle regroupe en plus du Pouvoir Organisateur, le directeur, des représentants des enseignants, des délégués de l'association de parents, du comité des fêtes, du personnel d'entretien, des anciens et amis de l'école.

L'ASSOCIATION DES PARENTS (A.P).

L'Association des ¨Parents (aussi appelée A.P.) a pour but de collaborer avec les autres intervenants de la communauté scolaire pour créer une société en miniature dans laquelle chaque enfant trouvera son épanouissement.

L'A.P. encourage les contacts parents-école. Elle soutient l'école en relayant les valeurs vécues à l'école au domicile et les valeurs vécues dans les familles vers l'école.

L'A.P. édite le *« Petit-Ryporter »*, journal qui reprend les activités au sein de l'école.

Réunions : le 3ème lundi du mois à 20h15, 1er réunion le lundi 17 septembre.
(Sous réserve de modifications en cours d'année)
Bienvenue à tous !

Coordinateurs : Christophe Hoyaux (président) 0476/936341
Caroline Bournonville.
Véronique Baecke
Frédéric Meskens
Jean-Paul Van de Vijver
Adresse mail : apstpiex@gmail.com

ACTIVITES ET SERVICES

REPAS DE MIDI.

Boissons : le carnet de 20 tickets.	11€
Potage : forfait / mois.	6 €
Lait, à 10 ou 12 H. : forfait / mois.	8 €.

Repas chauds à partir du 16 septembre 2013: 3,70€ maternelles 4€ primaires
L'école se réserve le droit d'adapter les montants forfaitaires en cas d'augmentation du traiteur

PRISE EN CHARGE LE TEMPS DE MIDI. 8 € si l'enfant reste plus de 5 jours par mois.
5 € si l'enfant reste 5 jours ou moins par mois.
Cette somme est destinée à couvrir les rémunérations des surveillant(e)s, l'amortissement du matériel et les frais d'entretien.

DOCUMENT. 4,50 € par mois. Cette somme est une intervention dans les frais divers et amortissement du matériel.

REVUES POUR ENFANTS: Les enfants ont la possibilité de s'abonner annuellement à:

DOPIDO	(classe d'accueil)	27 €
DOREMI	(maternelles)	27 €
BONJOUR	(1ère, 2ème a.)	32,50 €
DAUPHIN	(3ème, 4ème a.)	32,50 €
TREMPLIN	(5ème, 6ème a.)	32,50 €

Prix sous réserve de changement des éditions Averbode.à payer avec les comptes du mois

NATATION. Un montant forfaitaire payable en 3 fois : 30 € en septembre
20 € en janvier
20 € en avril

Les enfants qui ont un abonnement à la piscine payeront : 15 € en septembre
10 € en janvier
10 € en avril.

L'école se réserve le droit d'adapter les montants forfaitaires en cas d'augmentation des frais des transports (le coût du carburant) et / ou augmentation du tarif de la piscine.

FONDS DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES.

Il existe à l'école un fonds des constructions scolaires. Il est alimenté par le bénéfice des manifestations récréatives d'une part, et, d'autre part, par la cotisation mensuelle volontaire (10 € ou plus, par famille). Il sert à rembourser l'emprunt qui a été souscrit pour construire les bâtiments.

TENUE VESTIMENTAIRE

Tenue sobre et correcte excluant négligence, excentricité.
Pour le 5/12, jupe ou pantalon bleu, blouse ou chemisier blanc, pull ou gilet bleu seront exigés en certaines circonstances.
Le t-shirt de l'école est obligatoire pour le cours de gymnastique et pour certaines activités.
Tous les effets seront marqués au nom de l'enfant. (Beaucoup trop de vêtements ne le sont pas). Pour les travaux manuels, tous les enfants auront un tablier.
A la fin de chaque trimestre, tous les objets trouvés et non réclamés sont destinés à un organisme pour enfants dans le besoin.

ACCIDENTS

Assurances :

En cas d'accident relevant de l'assurance scolaire, une déclaration sera demandée, puis remise complétée à la direction. Tout retard pourrait entraîner la perte de l'indemnité.
L'assurance scolaire ne couvre pas les enfants avant 7 heures le matin, ni après 18 heures le soir, c'est-à-dire en dehors des activités prévues par l'école.

ENVIRONNEMENT - PROPRETE VOTRE AFFAIRE AUSSI

L'attention de toutes et de tous est attirée, et la collaboration des parents souhaitée, pour respecter l'environnement. On évitera entre autre de jeter papiers et berlingots n'importe où. On respectera la propreté partout, en commençant par l'école et les abords de celle-ci.
Chaque semaine, une classe primaire est responsable de la propreté de la grande cour et une classe maternelle de la petite cour.

CIRCULATION AUX ABORDS DE L'ECOLE

Très important pour vous parents

Les modalités de circulation et de parking, bien que devenues habituelles, doivent être appliquées à la lettre.

Nous vous demandons donc avec insistance de respecter les points suivants

- Les voitures circulent dans le sens avenue St Pie X vers avenue Huyberechts ;
- Les marches en arrière sont à éviter dans ces rues ;
- Pour le stationnement, il est conseillé d'utiliser au maximum les parkings situés aux abords de la place Reynders afin de laisser prioritairement les emplacements à proximité immédiate de l'école à la disposition des parents avec de tout jeunes enfants ou avec des enfants plâtrés, ainsi qu'aux personnes se déplaçant difficilement.

Dans les avenues St Pie X et Huyberechts, le stationnement est autorisé uniquement dans les emplacements blancs dessinés au sol. Il est donc formellement interdit , dans ces avenues, de stationner sur le côté gauche, devant les garages ou à proximité immédiate de ceux-ci, dans le virage situé devant la grille de l'école et sur la propriété de l'Abbé (ni dans la descente de garage, ni sur la pelouse).

- Il est également interdit de stationner (même pour deux minutes) devant les grilles de l'école. En effet, des secours peuvent avoir été appelés sans que vous le sachiez et se présenter d'urgence dans la minute qui suit devant les grilles afin d'entrer dans l'école. Pensez donc à la sécurité de tous les enfants!

- Dans l'avenue Van de Walle, nous vous demandons de ne pas stationner en dehors des emplacements prévus (sinon formation de bouchons car impossibilité pour les véhicules de continuer à circuler normalement dans les deux sens).
- Il est interdit de s'arrêter sur les passages pour piétons de manière à ce qu'ils puissent être empruntés sans danger, notamment par les rangs scolaires.
- L'accès de la cour est strictement interdit aux véhicules.

- Mode d'emploi du parking

''Kiss and ride''

Ce qu'il faut savoir… Il y a 3 zones

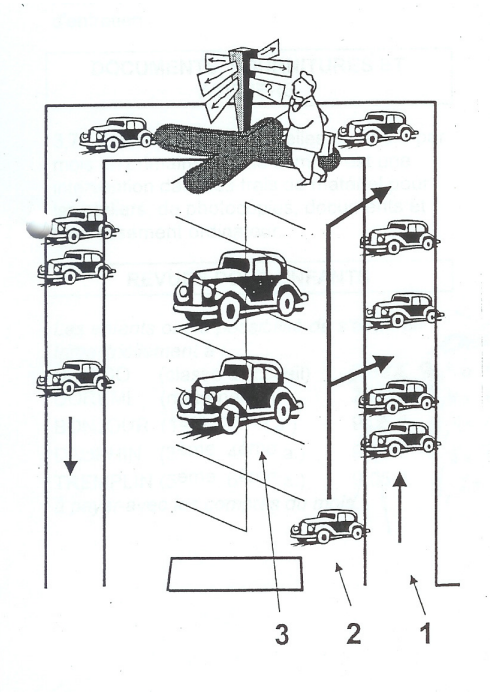

1 La première représente une bande d'arrêt de quelques secondes destinée à débarquer ses enfants, du côté du trottoir, avant de reprendre immédiatement sa route.

2 Une bande de roulage qui permet de remonter la file n°1 sans attendre et de s'intercaler un peu plus loin dans la zone1
IL NE FAUT ABSOLUMENT PAS STATIONNER A L'ENTREE DU PARKING CAR VOUS BLOQUEZ LES AUTRES VOITURES DERRIERE VOUS.

3 Une zone de parking ''longue durée'' si vous accompagnez vos enfants jusqu'à l'école. Il y a une dizaine de places disponibles et bien d'autres encore sur la place Bruno Reynders qui est en face.
LAISSEZ libre la place pour les moins valides.
NE PAS OUBLIER QUE SEULS, LES PARENTS DES PETITS ENFANTS (moins de 6 ans) PEUVENT CONTINUER A PRENDRE LA RUE ABBE HUYBERECHTS.

Soyez courtois : pensez à la sécurité de tous et au respect des riverains.